

*Prêts pour amélioration—Loi*

(La motion est adoptée.)

**M. l'Orateur adjoint:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Avec la permission de la Chambre, dès maintenant.

**M. l'Orateur adjoint:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Len Marchand (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a la parole.

**Des voix:** Bravo!

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater qu'enfin, même les ministériels m'approuvent et m'applaudissent. Je serai très bref. Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit lors de la deuxième lecture ou au comité.

Comme le savent les députés, le bill C-48 à l'étude n'a pas d'autre objectif que de prolonger la durée d'application d'une loi qui viendrait normalement à expiration à la fin de ce mois-ci. Comme l'a dit le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), ce bill relève le seuil d'admissibilité ainsi que le montant des prêts garantis, ce qui, en fait, revient simplement à compenser l'inflation. Cela signifie donc la fin de l'aide aux petites municipalités.

J'ai abordé la question des définitions, qui est extrêmement importante pour l'avenir. Cette question a déjà fait l'objet d'un amendement de ma part. Je suis aussi très préoccupé par la question des taux d'intérêts. Nous en avons parlé à l'étape de la deuxième lecture ainsi qu'au comité.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que non seulement le ministre chargé des petites entreprises, mais ses hauts fonctionnaires et ceux qui s'intéressent aux questions concernant les petites entreprises ne savent pas vraiment de quoi il retourne si j'ose dire. Par exemple, au comité, on leur a demandé une ventilation des petites entreprises distinctes des exploitations agricoles et piscicoles. Personne n'a pu répondre. Personne ne savait qui avait présenté une demande de prêts ni quelle demande avait été rejetée. Personne ne savait sur quels critères ou s'était fondé pour porter le niveau d'admissibilité à 1.5 million de dollars, ni pour quelles raisons on avait porté le plafond des prêts de \$50,000 à \$75,000. Ils n'ont pu répondre à aucune des questions se rapportant aux petites entreprises.

Pas un de ces hauts fonctionnaires n'avait déjà exploité lui-même une petite entreprise. Ils ne connaissaient rien du milieu des petites entreprises dans leur province ni des solutions possibles découlant des débats tenus depuis quelques mois par les groupes intéressés.

J'ai dit que je serais bref, et je le serai. Je n'ai qu'une autre chose à réclamer au nom des petits chefs d'entreprise. On l'a déjà fait, je le fais encore et je continuerai à le faire à l'avenir: l'adoption par le gouvernement d'une politique globale qui

[M. Marchand.]

tienne compte de tous les problèmes touchant la petite entreprise, étape préalable à la solution des problèmes de la petite entreprise.

Nous connaissons bien certains de ces problèmes tels le volume excessif de paperasse, les interventions, réglementations et mesures de contrôle du gouvernement de même que les restrictions dont sont frappées les petites entreprises. Nous connaissons bien leurs petits problèmes. Nous connaissons même certaines des solutions possibles à ces problèmes. Mais ce que nous n'avons pas dans notre pays, et ce qu'ont en revanche d'autres pays, c'est une politique globale et générale, comme nous l'avons préconisé lors d'un débat tenu à l'occasion d'une journée réservée à l'opposition il y a une semaine ou deux, établie dans le cadre d'une loi de la petite entreprise. Ce n'est que grâce à une telle politique que nous pourrions rattraper les autres pays industrialisés en remédiant aux problèmes de la petite entreprise.

Le ministre occupe son poste depuis neuf mois. Cela suffit à une femme pour donner le jour à un enfant mais pas au gouvernement pour qu'il accouche d'une politique. Aucune politique n'a été proposée. Le bill C-48 ne fait que prolonger la durée d'application de la loi. Rien n'a été fait pour les petites entreprises du pays. C'est l'une des causes des difficultés constantes de notre économie, tant du côté du secteur manufacturier et de la productivité que du chômage.

Pour terminer, je ne répéterai jamais assez qu'il importe énormément que le ministre et le gouvernement songent sérieusement à adopter le plus tôt possible une politique de la petite entreprise, peut-être sous forme d'une loi sur la petite entreprise.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

● (1750)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme nous sommes en avance et qu'il est un peu tard pour aborder l'étude d'un autre bill relatif à l'agriculture avant 6 heures, je me demande si nous ne pourrions pas passer au débat d'ajournement. Je vois que les deux premiers députés prévus dans ce programme se trouvent à la Chambre.

**M. Goodale:** C'est une bonne idée, monsieur l'Orateur, mais nous pourrions nous avancer pour 8 heures en faisant inscrire officiellement au compte rendu la motion qui constitue le point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire la motion n° 34.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est une motion de deuxième lecture. Cela ne vous avancera pas du tout.